



Fédération Syndicale Unitaire

Région centre

Déclaration FSU Centre à la commission labellisation du 22 octobre 2012

Comme l'a déjà porté la FSU lors des précédentes commissions, nous réitérons notre demande d'un moratoire suspendant le processus de labellisation. Au plan national la FSU demande une remise à plat de la loi de 2009 sur l'orientation professionnelle tout au long de la vie notamment son application dans l'Education nationale. Mais cette demande s'inscrit dans un contexte différent et ce que nous avons dénoncé comme une première étape de fusion des services se confirme. En effet les régions dans un accord entre l'Association des Régions de France et le 1^{er} ministre, ont clairement manifesté leur souhait de maîtriser totalement la chaîne orientation/formation/emploi en « pilotant l'évolution de la carte des formations » et en « modernisant le service public de l'orientation que les Régions ont vocation à coordonner et à animer ». Ainsi l'enseignement professionnel et les services d'orientation de l'EN ne serait plus de la responsabilité du Ministère et des Rectorats mettant ainsi en péril la cohérence et l'unité du système éducatif. Cet accord est d'autant plus scandaleux qu'il a été signé pendant les débats sur la refondation de l'École et avec une association qui n'a aucune légitimité et qui ne représente qu'elle-même.

D'autre part lors de la grande conférence sociale des 9 et 10 juillet et notamment à l'occasion de la table ronde consacrée au développement des compétences et à l'orientation tout au long de la vie, les partenaires sociaux, Régions, réseaux consulaires se sont interrogés sur le bilan de la mise en place du service public de l'orientation ainsi que son devenir. A ce titre le gouvernement a demandé à l'Inspection Générale une évaluation globale de la démarche initiée en matière de service public d'orientation notamment si ce processus a permis un travail plus collaboratif et si la procédure a été conduite de manière participative. Avant d'engager tout autre labellisation de réseau, nous demandons d'attendre les conclusions de cette évaluation.

D'autre part le ministre de l'Education a annoncé le 16 octobre qu'il prévoyait de transférer les Centres d'Information et d'Orientation aux Régions.

Ceux-ci risqueraient d'être dilués dans « des espaces métiers polyvalents ». Or les CIO ne sont pas de simples lieux d'information. Que deviendrait leur rôle institutionnel dans l'Education nationale (observatoire du district, formation des enseignants, animation et information en direction des équipes d'établissement...) ?

Tout en affirmant ne pas vouloir décentraliser les Co-Psy et les directeurs de CIO, le ministre propose de les placer sous une double autorité rectorale et régionale, ce qui est totalement ingérable car cela risque d'engendrer des conflits incessants au détriment de la mission des Co-Psy en direction des élèves des établissements. De plus, comment les missions resteraient-elles identiques d'une Région à l'autre ?

Comment, avec 1200 élèves en charge, les Co-Psy pourraient-ils absorber en plus le travail auprès des publics adultes dont les Régions ont la charge ?

Le FSU a dit clairement son opposition à de telles mesures qui mettent en cause non seulement le statut des personnels mais leurs missions, dont le cœur est bien le travail au service des élèves et des parents.

Toutes ces annonces montre que la labellisation était bien une 1^{ère} étape comme nous l'avions dénoncé, de la mise en place d'un service territorialisé d'orientation avec à terme une fusion des structures.

D'autant plus qu'une note du ministère demande aux recteurs de faire « évoluer la carte des CIO » « avec le souci de parvenir à un effort de rationalisation de l'offre de proximité des CIO ». Et je cite, « la mise en place des pôles information et orientation sur les formations et les métiers (auxquels les CIO participent) labellisés par les Préfets constitue désormais une opportunité pour faire évoluer la carte des CIO ».

Le Rectorat peut donc utiliser la labellisation comme outil de rationalisation de la carte des CIO et derrière le terme de rationalisation il faut entendre fusion des CIO et suppressions de postes mais également redéfinition des missions des personnels. Ceci est à mettre en lien avec la décision du Rectorat de passer de 23 bassins de formation à 11. Certains parleront de simple coïncidence. Nous pas.

Mais derrière ces propositions c'est une autre conception de l'orientation qui est à l'œuvre, celle qui considère qu'informer sur les métiers et les

débouchés économiques peut permettre aux élèves de bien s'orienter. Mais c'est nier que s'orienter s'inscrit dans le développement intellectuel, affectif, social de l'adolescent et dans un contexte familial particulier, que s'orienter c'est imaginer l'adulte que l'on va devenir, donc que cela met bien en action des processus psychologiques.

Labelliser des réseaux, décentraliser les CIO ne sont pas les réponses adaptées aux demandes et aux besoins des élèves. Les familles et les élèves ont besoin d'accompagnement personnalisé, d'entretiens individuels assurés par des professionnels formés et les copsy sont ces professionnels (cf étude de l'UDAF dans la région). Ces professionnels doivent être dégagés de toute pression notamment celle qui pourrait se faire avec une vision de simple gestion des flux ou avec celle adéquationniste de satisfaction des besoins économiques et la décentralisation des CIO vers les Régions ne le permettra pas.

La FSU demande toujours un moratoire concernant la labellisation et d'attendre les conclusions de l'IG.

La FSU demande que le Rectorat fasse part de ce qui a été remonté en réponse à la note du Ministère sur les projets d'évolution de la carte des CIO.

Afin d'améliorer l'orientation des élèves la FSU rappelle qu'elle propose entre autres, de renforcer les services d'information et d'orientation de l'Education nationale, de recruter massivement des copsy, d'augmenter les capacités d'accueil notamment en LP, modifier les procédures d'orientation, permettre de vraies passerelles entre les filières...

Afin d'informer correctement et de façon neutre, les adultes, salariés en demande de reconversion et les demandeurs d'emploi, il faut créer un service public dont la structure support pourrait être pôle emploi.